## RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

## **DÉCRET N° 2024-892 DU 11 AVRIL 2024**

portant composition du Gouvernement.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

Après avis du bureau de l'Assemblée nationale.

## **DÉCRÈTE**

Article 1er : Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

- 1- Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MDC) : M. Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat
- 2- Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé de la Coopération (MEF) : M. Romuald WADAGNI, Ministre d'Etat
- 3- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation (MJL) : M. Yvon DETCHENOU
- 4- Ministre des Affaires Étrangères (MAE) : M. Olushegun ADJADI BAKARI
- 5- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) : M. Alassane SEIDOU
- 6- Ministre du Cadre de Vie et des Transports, Chargé du Développement Durable (MCVT) : M. José TONATO
- 7- Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) : M. Cossi Gaston DOSSOUHOUI
- 8- Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) : M. Raphaël Dossou AKOTEGNON
- 9- Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) : **Mme Adidjatou Alayi MATHYS**



- 10- Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) : **Mme Véronique TOGNIFODE**
- 11- Ministre de la Santé (MS) : M. Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN
- 12- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) : **Mme Eléonore YAYI épouse LADEKAN**
- 13- Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) : M. Kouaro Yves CHABI
- 14- Ministre des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) : M. Salimane KARIMOU
- 15- Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA) : M. Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA
- 16- Ministre du Numérique et de la Digitalisation (MND) : **Mme Aurelie ADAM SOULE épouse ZOUMAROU**
- 17- Ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC) : Mme Shadiya Alimatou ASSOUMAN
- 18- Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM) : M. Samou SEIDOU ADAMBI
- 19- Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) : M. Modeste Tihounté KEREKOU
- 20- Ministre des Sports (MSp) : M. Benoît K. M. DATO
- 21- Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale (MDN) : M. Fortunet Alain NOUATIN

**Article 2 :** Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,

Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 11 avril 2024

Patrice TALON